



Microsoft peut désormais héberger des données de santé en France

<http://premium.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2018/11/06/32001-20181106ARTFIG00083-microsoft-peut-desormais-heberger-des-donnees-de-sante-en-france.php>




Mis à jour le 06/11/2018 à 12h14

Le géant américain de l'informatique est l'une des premières entreprises à obtenir la nouvelle certification d'hébergeur de données de santé, qui va lui permettre de travailler étroitement avec des hôpitaux et des start-up spécialisées.

Héberger des dossiers d'un hôpital, entraîner une intelligence artificielle sur de l'imagerie médicale, permettre à une start-up de prendre les rendez-vous d'un patient. Voilà les ambitions de Microsoft, qui a annoncé mardi avoir obtenu la certification hébergeur de données de santé pour ses data centers français. Cette procédure, appliquée depuis 2018 et délivrée par le ministère de la Santé, est obligatoire pour toute entreprise ou institution qui souhaite héberger des données de santé, ou fournir un service d'hébergement à des hôpitaux ou des start-up spécialisées. Elle remplace progressivement l'agrément des hébergeurs de données de santé, qui était en vigueur depuis 2006. Microsoft est la première grosse entreprise de cloud à l'obtenir.

Un secteur délicat

En France, le géant américain des nouvelles technologies propose ses services de cloud - de l'hébergement et de l'analyse de données pour les professionnels - depuis plusieurs années, au travers de sa plateforme Azure et sa suite bureautique en ligne Office 365. Il dispose même, depuis début 2018, de quatre centres de données installés en région parisienne et à Marseille. Néanmoins, le secteur de la santé est délicat. Tout hébergeur prétendant gérer des données «à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique» doit recevoir l'approbation du ministère de la Santé. Souvent, les hôpitaux se retrouvent à devoir héberger leurs données et leurs différents services informatiques sur leurs propres serveurs, afin d'en garantir la sécurité.



Cette nouvelle certification, délivrée par des organismes de certification, est valable depuis cette année. Elle est soumise à un audit annuel, et doit être renouvelée tous les trois ans. Elle concerne six types d'activités, du stockage en passant par la gestion de l'infrastructure réseau, la sauvegarde de données ou l'hébergement d'applications. C'est la première fois que Microsoft reçoit l'approbation du ministère de la Santé, n'ayant pas candidaté à l'agrément des hébergeurs de données de santé, qui faisait foi jusqu'ici. C'est aussi pour cela qu'il a reçu rapidement la certification. Les autres acteurs du cloud bénéficiant déjà de l'ancien agrément, comme OVH, doivent attendre son expiration avant de passer au nouveau système.

«Cette certification nous permet de toucher les hôpitaux, les start-up spécialisées dans la santé, mais aussi les assureurs et les mutuelles», se félicite Laurent Schlosser, directeur de la division Secteur Public de Microsoft France. «Le fait d'avoir des data centers en France est un élément de confiance supplémentaire pour nos clients dans la santé, notamment les hôpitaux», ajoute Bernard Ourghanlian, directeur technique et sécurité de Microsoft France. La certification s'applique pour le moment aux services relatifs à Azure et Office 365 proposés depuis les data centers français de Microsoft. Dynamics 365, des applications d'analyse de données pour les professionnels, sera également couvert par cette nouvelle norme de sécurité à partir de 2019.